



Suis je oblig ee de payer la moitie du pret

Par **hortensias**, le 27/03/2011 à 13:20

Bonjour,rncela fait 4 ans que ça ne va plus dans mon couple il est tant que je m'en aille.mais je ne veux pas partir sur un coup de tete et reflechis à ma futur situation financiere.serais je obliger de payer le moitie du pret de la maison en attendant la vente.car je me suis renseignee pour un loyer de 450 E j'aurais 200Ede ma poche à verser pour le loyer s'il faut en plus que j'assure la moitie ça pourra pas le faire donc quoi faire.rnmerci pour votre reponse.

Par **mimi493**, le 27/03/2011 à 14:32

Impossible de répondre avec si peu de précisions

Par **amajuris**, le 27/03/2011 à 23:23

bjr,rnsi vous êtres co-emprunteur avec un clause de solidarité, le créancier peut demander le paiement de la totalité du remboursement à n'importe lequel des co-emprunteurs.rncdt

Par **hortensias**, le 30/03/2011 à 19:32

je suis mariee sous le regime de la comunaute et avons construit il y a 4 ans et je suis co emprunteur que voulez vous savoir de plus .salutations.

Par **mimi493**, le **30/03/2011** à **21:26**

Donc la maison est un bien de la communauté. Le juge décidera lors de l'ONC, qui doit payer le pret, qui reste dans la maison. Donc voyez avec votre avocat afin de faire les demandes que vous voulez.

Par **hortensias**, le **31/03/2011** à **18:04**

merci pour votre reponse